

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023 (18H30)**

**Présidente** : Madame BERTRAND Catherine, Maire

**Présents** : Monsieur MALDEREZ Alain – Madame VIARD Marie-Laure – Monsieur BROSSÉLIN Éric – Madame BARBIER Chantal - Messieurs COLLIN Thomas – FERLAY Thierry – Mesdames GEOFFROY Amandine - MENDEZ Manu – BAILLY Monique – DESBAS Cathy

**Excusés** : Messieurs DUVERGER Mathieu – DENIBOIRE Julien

**- DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne Monsieur MALDEREZ Alain secrétaire de séance.

**- APPROBATION PV SEANCE 05 SEPTEMBRE 2023 :**

Après avoir été invité à émettre, si besoin, des remarques sur le procès-verbal de la séance du 05 septembre 2023, le Conseil Municipal approuve le dit procès-verbal.

**- DISSOLUTION SPANC :**

Suite à la prise de compétence assainissement par la Communauté de communes du Clunisois au 1er janvier 2024, et au vu de la délibération en date du 5 juillet 2023 du SPANC du Clunisois portant sur la dissolution du SPANC à cette même date, le Conseil Municipal décide de se prononcer en faveur de cette dissolution.

Madame le Maire rappelle les conditions de majorité requises : l'accord doit être exprimé par 2/3 au moins des conseils municipaux intéressés représentant plus de la moitié de la population totale des communes membres, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population, dans les 3 mois suivant la notification de la délibération du SPANC.

**- VIREMENTS CREDITS BUDGETAIRES :**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits budgétaires sur le budget communal, pour le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie dont le montant définitif s'élève à 2 523.03 €, (alors que les crédits budgétaires du BP 2023 sont de 1 500 €), à prélever sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

**- BATIMENT RUE DE CHATILLE :**

L'équipe de maîtrise d'œuvre a fait un rendu intermédiaire le 28/09/2023, et une présentation le 02/10/2023, aux représentants de la mairie et de la Communauté de Communes du Clunisois, des 2 hypothèses de projet développées en niveau pré-esquisse :

- Hypothèse 1 (en extension de programme) : réhabilitation de la grange et de la maison (surcoût de l'ordre de 300 000 €, disproportionné au regard des surfaces et du nombre de postes dégagés) ; Il a été demandé à l'architecte d'étudier les pistes d'économie possibles ;
- Hypothèse 2 (selon programme) : réhabilitation et extension (en circulations extérieures) de la grange et démolition de la maison.

Le rendu de l'APS (Avant-Projet Sommaire) est prévu le vendredi 20/10/2023.

L'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) sera sollicité, sur la base de l'APS.

Le rendu de l'APD (Avant-Projet Définitif) est programmé le 28/11/2023 si le planning peut être optimisé.

Une réunion avec le PETR a eu lieu ce jour pour étudier les financements possibles : DETR de l'Etat, Appel à Projets 2024 du Département, FEDER (Fonds Européen), et éventuellement ARS (Agence Régionale de Santé) sur une base de travaux de 1 600 000 €.

Madame BERGER, Conseillère aux Décideurs Locaux pour la commune, a informé que les dépenses ne seront pas éligibles au FCTVA car elles concernent un « immeuble de rapport » ; l'assujettissement de cette opération à la TVA, sur option, permettrait de la récupérer par ce biais si cela est possible. Le Conseil Municipal décide de demander cet assujettissement, après avis de la Trésorerie.

**- DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS :**

**- WC publics Place Gandin :**

L'autorisation d'urbanisme pour l'installation du nouveau bloc sanitaire est accordée ; la commande a été passée. Le délai de livraison est de 14 à 16 semaines

**- Eclairage public : renouvellement équipements vétustes :** Les travaux par l'entreprise CONECT sont terminés.

**- Etude faisabilité chaufferie :** Madame le Maire informe de la décision prise sur délégation du Conseil Municipal pour la signature du marché relatif à l'étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie automatique bois énergie avec réseau de chaleur, sur procédure adaptée, avec la Société OUDOT INGENIERIE - 15, rue du Pranet - ZAC du Velard - 71370 OUROUX-sur-SAONE, pour un montant de 6 900 € HT soit 8 280 € TTC.

(Décision N° 2023-5 du 07/09/2023 - AR Contrôle Légalité Préfecture N° 071-217104959-20230907-DEC2023-5-AU du 09/09/2023) ;

Une première réunion a eu lieu le 29/09/2023 avec visite des locaux concernés.

Quelques Conseillers Municipaux ont visité la chaufferie bois de la commune de TRAMAYES le 19/09/2023. Une visite de celle de JONCY sera également programmée.

**- PERSONNEL :**

- Le CDD de Jordan PIGUET, agent des services techniques, se termine le 30/11/2023 ; il est envisagé de le stagiairiser à compter du 01/12/2023 ; dans ce cas, une déclaration de vacance d'emploi du poste d'adjoint technique à temps complet sera nécessaire pendant au moins 1 mois ;

- Angèle BROSSET sera recrutée par voie de mutation sur le poste d'accueil au secrétariat de mairie à compter du 20/11/2023 ;

- Une proposition d'instauration des conditions d'un CET (Compte Epargne Temps) sera soumise au Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Saône-et-Loire de janvier 2024 ;

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'instauration d'une Prime exceptionnelle de Pouvoir d'achat ; le décret d'application pour la Fonction Publique Territoriale n'est pas encore paru. Le Conseil Municipal est favorable sur le principe de l'attribution.

**- RAPPORT ANNUEL 2022 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :**

Monique BAILLY, déléguée titulaire au SPANC, présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2022 rédigé par ce Syndicat et adopté par le Comité syndical en juillet 2023.

Ce rapport est à la disposition des usagers en mairie et sur le site internet de cette collectivité.

**- RAPPORT ANNUEL 2022 ORDURES MENAGERES (SIRTOM) :**

Thomas COLLIN, délégué au SIRTOM de la vallée de la Grosne (Syndicat Intercommunal pour le Ramassage et le Traitement des Ordures Ménagères), présente le rapport annuel 2022 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, rédigé par ce Syndicat et adopté par le Conseil syndical en date du 04/07/2023.

Ce rapport est à la disposition des usagers en mairie et sur le site internet de cette collectivité.

Thomas COLLIN donne des informations sur la mise en place de composteurs collectifs et la fourniture de composteurs individuels sur demande, à 10 €, par le SIRTOM ; l'obligation du tri à la source des biodéchets étant prévue à compter du 01/01/2024.

**- LOGEMENT DE L'ECOLE :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Mme PORTIANKO du logement de l'école, le 31/10/2023 ; le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'avenant au bail à intervenir avec la locataire à compter du 1er novembre 2023 : l'intégralité du loyer et des charges sera supportée par la locataire occupante à cette date.

**- QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la décision prise sur délégation du Conseil Municipal de non préemption suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner N° 14/2023, reçue le 12/09/2023, pour la maison au 46, Grande Rue, cadastrée F 498, appartenant à M. et Mme LAVIGNE Michel à SALORNAY-sur-GUYE (20 000 €) ; Elle annule et remplace la DIA N° 12/2023, reçue le 05/08/2023, pour la maison au 46, Grande Rue, cadastrée F 498, appartenant à M. et Mme LAVIGNE Michel à SALORNAY-sur-GUYE (30 000 €) ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le CCAS a fait le choix de proposer un repas aux personnes âgées de 70 ans et plus, le jeudi 14/12/2023 à la salle polyvalente, préparé par le traiteur BALON et servi par les membres du CCAS ;

- Mme VIARD fait le bilan de l'été de la Marelle en Campagne : 81 enfants ont fréquenté le centre de loisirs dont 25 de moins de 6 ans et 56 de 6 ans et plus, avec une moyenne par jour de 29 enfants ;

et de la réunion de la Commission scolaire du 28/09/2023 : au restaurant scolaire, les repas servis sont de moindre qualité ; le comportement de certains enfants perturbe le fonctionnement (rappel des règles lors du Conseil d'Ecole) ; 2 abonnements souscrits pour la garderie ;

- de la nouvelle rencontre du 06 septembre 2023 avec le Directeur de secteur de La Poste sur la modification des horaires du bureau de Salornay. Le bureau sera prochainement ouvert 18 heures par semaine au lieu de 30 heures actuellement ;

- de l'ajournement du projet de construction de pavillons adaptés par l'OPAC ;

- de la mise en place des illuminations de fin d'année le 05/12/2023 – les conseillers sont sollicités pour apporter une aide aux agents communaux ;

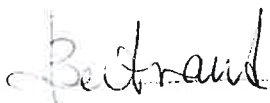
- de la marche du 15/10/2023 dans le cadre d'octobre rose. Les fonds collectés s'élèvent à 580 € qui seront remis au Comité de la Ligue contre le Cancer de Mâcon ;

- de la distribution de la lettre municipale d'octobre.

Thomas COLLIN alerte sur le problème de manque d'éclairage du passage piétons au carrefour de Lomonot.

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au jeudi 07 décembre 2023 à 18H30.**

Madame le Maire,  
Catherine BERTRAND



Le Secrétaire de séance,  
Alain MALDEREZ

